



Les membres de
l'Exécutif
de la FIQ-SIL
vous souhaitent
de passer un très
joyeux temps des
Fêtes.



Le RIIRS au service des membres retraités de la FIQ

Le RIIRS est un organisme sans but lucratif fondé en 1992, avec l'aide de la FIQ, à la demande des infirmières et infirmiers retraités. Les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes peuvent aussi y adhérer depuis octobre 2006.

Le RIIRS a comme principaux objectifs de créer un sentiment d'appartenance et donner une voix collective aux membres retraités pour favoriser la défense de leurs droits, les soutenir dans l'amélioration de leur qualité de vie, les conseiller dans le domaine de l'assurance et établir des liens avec d'autres organismes.

Pour ce faire, le RIIRS a mis sur pied une structure régionale qui offre divers services tels que la publication d'un journal d'information 3 fois par année ainsi que des sessions d'information aux futurs retraités.

Nous regardons la possibilité d'organiser une rencontre avec cet organisme au cours du printemps.

Nous vous aviserons dès qu'une date sera arrêtée.



L'assurance habitation de La Personnelle Un avantage exclusif à votre groupe

Obtenez une soumission
et économisez!
1 888 476-8737
lapersonnelle.com/fiq

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer. Les offres et rabais peuvent être modifiés sans préavis. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance, lequel prévaut en tout temps.



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

Réseau des femmes : colère et mobilisation

Le Réseau des femmes a eu lieu les 14 et 15 novembre 2018 à Sherbrooke sous le thème : « En colère? FIQienne déboute! La nécessaire mobilisation des femmes ».

Les membres de la FIQ-SIL étaient présentes et plusieurs sujets ont été traités. Nous avons participé aux différents ateliers et nous avons eu la chance d'échanger avec Pénélope McQuade sur la réflexion de la colère des femmes; cette expression souvent refusée ou méprisée par les hommes. Nous avons poussé la réflexion sur plusieurs sujets susceptibles de susciter la colère tel que le manque de respect, les conditions de travail inacceptables, la violence, l'injustice et l'inégalité entre femmes et hommes...

Nous avons été conscientisés au fait que parfois, l'inégalité débute à la maison et que les parents ont, bien entendu, un rôle fondamental à jouer. Ensuite, l'école qui représente un lieu idéal pour l'apprentissage et le développement de l'enfant. Il faut respecter les besoins et le rythme de chacun car l'enfant doit être vu dans son intégralité et pas seulement par le fait qu'il soit une fille ou un garçon.

De plus, lors de ce réseau des femmes, nous avons souligné la présence de Mme Claire Alarie, agente syndicale de notre syndicat, qui a donné 10 ans de sa vie au sein du comité condition féminine à la FIQ. Elle est une fidèle combattante de la condition des femmes et de la santé. Elle a entraîné plusieurs femmes à militer pour les droits, l'égalité et l'équité des femmes. Une femme féministe, convaincue et convaincante. Nous lui souhaitons une bonne retraite, prévue en début d'année 2019.

Claire Alarie, agente syndicale FIQ-SIL
Amina Taghia, Vice-présidente Vie Syndicale FIQ-SIL
Caroline Girard, Agente syndicale FIQ-SIL
Nathaly Bisson, Agente SST-violence-invalidité FIQ-SIL
Marie-Chantal Bédard, Agente syndicale FIQ-SIL
Geneviève Brochu, Secrétaire-trésorière FIQ-SIL



Le déneigement des parcs de stationnement

Voici une note de service qui s'adresse au personnel, intervenants, médecins et bénévoles du CISSS de Lanaudière qui provient de la Direction des services techniques, concernent le déneigement des parcs de stationnement du CISSS et sécurité.

En ce début de saison hivernale, nous désirons vous rappeler l'importance de contacter les Services de sécurité du CISSS de Lanaudière pour signaler une situation problématique, pour faire un commentaire ou même pour apporter une suggestion en lien avec le déneigement des parcs de stationnement appartenant au CISSS de Lanaudière.

Pour joindre les Services de sécurité du CISSS de Lanaudière, veuillez composer le numéro suivant :

- ✓ Hôpital Pierre-Le Gardeur : 450-654-7525 poste 21106 (pour le secteur sud);
- ✓ Centre hospitalier de Lanaudière : 450-759-8222 poste 2371 (pour le secteur nord).

Nous sommes conscients des désagréments subis par les utilisateurs des stationnements lors de tempêtes de neige et/ou d'accumulation de neige. Sachez que nous travaillons en étroite collaboration avec les compagnies de déneigement afin de rendre les aires de stationnement sécuritaires et accessibles dans les meilleurs délais.

De plus, nous vous demandons d'être vigilants dans vos déplacements et de réduire la vitesse de votre véhicule afin d'éviter les incidents ou les accidents. La sécurité des piétons sera, par le fait même, mieux assurée.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Direction des services techniques

Retraite progressive...

Notre convention collective nous donne droit à une retraite progressive si nous sommes à moins de 5 ans de notre retraite. Nous avons ainsi la possibilité de signer une entente avec l'Employeur afin de réduire le nombre de jours de travail par semaine.

Durant ce temps, on maintient l'accumulation de notre ancienneté et de notre participation au RRÉGOP, selon le poste que nous détenons, comme si nous ne participions pas au programme.

La durée de l'entente doit être déterminée à l'avance. La retraite marque habituellement la fin de cette entente qui ne peut être conclue qu'une seule fois.

Le début de cette entente doit correspondre au début d'une période de paie et ne pourra être modifiée qu'une seule fois par année, à la date anniversaire ou en cas de mutation volontaire;

Pendant la durée de l'entente, la salariée est payée selon les journées travaillées.

La demande de retraite progressive doit être faite à son chef d'unité, par écrit, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le début de l'entente en remplissant un formulaire spécifique. Une fois conclue, il faudra remettre une copie de l'entente au syndicat. Voici les points importants à considérer :

- L'entente est d'une durée minimale de 12 mois et d'une durée maximale de 60 mois;
- Le pourcentage de la prestation de travail doit être, sur une base annuelle, d'au moins quarante pour cent (40%) ou d'au plus quatre-vingt pour cent (80 %) de celle d'une salariée à temps complet;

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'article 24 de la convention collective Nationale FIQ en vigueur. Vous pouvez aussi communiquer avec nous au bureau syndical et il nous fera plaisir de vous éclairer.

Assurance collective : le 14 avril 2019, la FIQ changera d'assureur et de régime

Réunies en conseil national à Laval, les déléguées de la FIQ et de la FIQP ont voté en faveur de l'assureur La Capitale assurance et services financiers pour le prochain renouvellement du contrat d'assurances collectives qui entrera en vigueur le 14 avril 2019.

Cette décision fait suite à un appel d'offres tenu au cours de l'été 2018 auquel les quatre grands assureurs au Québec ont participé, soit Desjardins Sécurité financière, Industrielle Alliance Groupe financier, SSQ Assurance et La Capitale assurance et services financiers. Les assureurs ont soumissionné pour les trois régimes qui composent le contrat d'assurances collectives de la FIQ : le régime d'assurance maladie, le régime de soins dentaires et le régime d'assurance-vie et d'invalidité de longue durée.

Le choix de La Capitale permettra aux membres de la FIQ et de la FIQP de bénéficier de la meilleure couverture d'assurances collectives à meilleurs coûts.

Les déléguées ont également décidé d'utiliser une partie du montant de la contribution additionnelle du gouvernement pour offrir une réduction de prime au régime d'assurance-maladie pour la période du 14 avril 2019 au 31 mars 2020.

C'est aussi le 14 avril 2019 que s'appliquera le nouveau régime d'assurances collectives modulaire, assorti de la protection de soins dentaires facultative sur une base individuelle. Ce changement avait été adopté par les déléguées au conseil national de juin 2018 à la suite d'une large consultation tenue auprès de toutes les membres au printemps 2018.

Ainsi, le 14 avril 2019, les 76 000 membres de la FIQ et de la FIQP passeront d'un régime universel à un régime modulaire, et de l'assureur Desjardins à l'assureur La Capitale.

Informations importantes

Vous recevrez au début du mois de mars toute l'information relative au nouveau contrat d'assurance. Vous y trouverez aussi le fonctionnement pour modifier, s'il y a lieu, vos choix de couverture d'assurance (module bronze, argent ou or, et protection dentaire) lors de la campagne d'adhésion au cours du mois de mars 2019. Nous vous invitons à prendre connaissance du journal En Action post instance et à communiquer avec votre équipe syndicale locale pour plus d'informations.

<http://www.fiqsante.qc.ca>

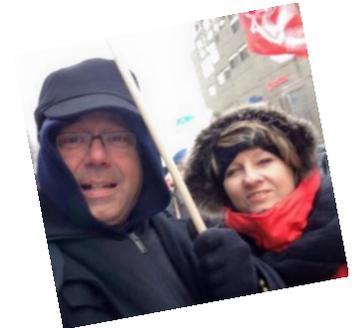




Infirmière de formation, militante dédiée aux causes de justice sociale et d'équité, elle est une personne importante pour notre organisation. Ayant débuté en tant que déléguée de département il y a déjà plusieurs années, elle s'est ensuite impliquée dans un comité d'action syndicale lors de la création des Centre de Santé et Service Sociaux. Elle se présente au poste de vice-présidente à l'exécutif du SPSSNL lors de la création du Centre Intégré de Santé et Service Sociaux et occupe le poste de Vice-présidente – multimédia et mobilisation à l'exécutif du FIQ-SIL.

Investie dans les fonds de solidarité FTQ et membre du comité de la condition féminine, elle a su se démarquer parmi les autres. Que ce soit lors de rencontres en exécutif, avec l'Employeur sur des dossiers, de réponses aux membres au téléphone, de la mise à jour du site internet, de la création de nombreux journaux syndicaux, elle a su exprimer ses valeurs syndicales et défendre la

cause à chaque occasion qu'elle le pouvait. Responsable des différents médias, elle véhicule une image positive du syndicat.



Si nous vous en parlons aujourd'hui, c'est que Guylaine Riendeau prendra sa retraite le 21 décembre prochain, au terme d'une belle carrière très bien remplie!



Tu viens de franchir une nouvelle étape de ta vie Guylaine, une étape pas trop rude puisqu'il s'agit de ne plus se lever le matin pour aller travailler...

Néanmoins, il va falloir que tu te trouves un nouvel emploi du temps, que tu profites de cette nouvelle étape pour faire ce que tu n'as jamais eu le temps de faire, penser à toi, réaliser tes rêves et concrétiser tes projets.

Au nom du Syndicat interprofessionnel de Lanaudière, un gros merci pour ton travail Guylaine !



Alors pas de laisser-aller : fonce et régale-toi !



Venez lui dire un petit bonjour lors de sa dernière journée de travail

Bonne et heureuse retraite !!!

FIQ-SIL | Section sud | CENTRE HOSPITALIER PIERRE-LE GARDEUR |
911 Mtée des Pionniers | B0-120 | Terrebonne (Québec) | J6V 2H2 |
450-654-7525 poste 20113 | Téléc. 450-585-2797 | infosud@fiqsil.com

FIQ-SIL | Section nord | CENTRE HOSPITALIER DE LANAUDIÈRE |
1000, Boul. Ste-Anne | bureau 5E-20 | St-Charles-Borromée (Québec) J6E 6J2
450-759-8222 poste2049 | téléc. 450-752-1406 | infonord@fiqsil.com

Site web : www.fiqsil.com